



Nations Unies

ICCD/CRIC(17)/6*



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. : générale
21 janvier 2019
Français
Original : anglais, arabe, chinois,
espagnol, français et russe

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Dix-septième session

Georgetown, Guyane, 28-30 janvier 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation de la mise en œuvre

Objectifs stratégiques 1 à 5

Analyse préliminaire – objectif stratégique 4 : Générer des avantages mondiaux grâce à une mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Note du secrétariat

Récapitulatif

Par la décision 7/CdP.13, la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) a adopté le Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD.

Le présent document contient la synthèse et l'analyse préliminaire des informations communiquées par les pays Parties concernant l'objectif stratégique 4 (OS 4) du Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD : générer des bénéfices environnementaux mondiaux grâce à la mise en œuvre efficace de la CNULCD. Il analyse un indicateur de progrès, à savoir les tendances relatives à l'abondance et à la répartition d'espèces sélectionnées, dans une perspective mondiale, et offre une analyse supplémentaire des perspectives infrarégionales et régionales, lorsque cela est possible. En outre, le document contient une analyse des objectifs volontaires nationaux pertinents pour l'OS 4 et une compilation des indicateurs supplémentaires utilisés au niveau national.

Le document propose ensuite des conclusions sur l'état des activités liées à l'OS 4 (perspective de base) et des recommandations à soumettre au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 1^{er} mars 2019.

GE.19-00947 (F)



* 1 9 0 0 9 4 7 *

Merci de recycler 



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Liste des abréviations		3
I. Introduction	1-8	4
II. Indice de la Liste rouge	9-14	5
III. Objectifs volontaires liés à l'objectif stratégique 4	15-16	6
IV. Conclusions et recommandations	17-20	7
Annexe		
Tableaux et figures		9

Liste des abréviations

ALC	Amérique latine et Caraïbes
CdP	Conférence des Parties
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
DSNU	Division de statistique des Nations Unies
ECO	Europe centrale et orientale
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
NMED	Méditerranée septentrionale
ODD	Objectif de développement durable
PRAIS	Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre

I. Introduction

1. Par la décision 7/CdP.13, la CdP de la CNULCD a adopté le Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD. L'objectif stratégique 4 (OS 4) du Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD vise à générer des bénéfices environnementaux mondiaux grâce à la mise en œuvre efficace de la CNULCD.

2. Les indicateurs utilisés pour établir les rapports concernant le Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD sont ceux identifiés par les Parties dans la décision 22/CdP.11. Plus précisément, les indicateurs de progrès (et les mesures associées) pour l'OS 4 sont les suivants :

(a) tendances relatives aux stocks de carbone au-dessus et au-dessous du sol (mesure : stock de carbone organique du sol) ; et

(b) tendances relatives à l'abondance et à la répartition d'espèces sélectionnées (mesure : Indice de la Liste rouge).

3. L'évolution des stocks de carbone au-dessus et au-dessous du sol est un indicateur multifonctionnel utilisé pour mesurer les progrès accomplis en vue de réaliser les OS 1 et 4. Le document ICCD/CRIC(17)/2 contient une synthèse et une analyse préliminaire des informations relatives à cet indicateur.

4. En ce qui concerne les tendances relatives à l'abondance et à la répartition d'espèces sélectionnées, la mesure initialement adoptée dans la décision 22/CdP.11 (c.-à-d. l'Indice mondial relatif aux oiseaux sauvages) a été ensuite réexaminée pour assurer qu'elle s'alignait avec le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet examen a été entrepris conformément au Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD, qui stipule que les indicateurs relatifs aux OS doivent être réexaminés et ajustés, si nécessaire et approprié, en tenant compte du système de soumission de rapports/des indicateurs relatifs aux ODD et en se référant aux processus de suivi et de révision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Conventions de Rio et des autres Accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, afin d'améliorer leur mise en œuvre synergique et d'éviter les doubles emplois.

5. L'examen a conclu qu'une autre mesure de cet indicateur, appelée l'Indice de la Liste rouge, permettrait de satisfaire plus efficacement à l'exigence d'alignement. L'Indice de la Liste rouge mesure la variation du risque d'extinction global de groupes d'espèces ; il est basé sur les changements réels du nombre d'espèces se produisant dans chaque catégorie de risque d'extinction de la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la protection de la nature.¹ Il est utilisé pour déterminer les tendances de l'état de la biodiversité et constitue la base de l'indicateur 15.5.1 des ODD.² Il fait également partie des indicateurs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.³

6. Contrairement à l'OS 1, les pays n'ont pas reçu d'estimations nationales de cette mesure basées sur les sources de données disponibles via le portail PRAIS. Toutefois, afin

¹ La valeur de l'Indice de la Liste rouge se situe entre 0 et 1, où 0 = la contribution maximale possible à l'indice mondial (ce qui signifie que toutes les espèces de la région sont classées comme « éteintes ») et 1 = la contribution minimale à l'indice mondial (ce qui signifie que toutes les espèces de la région sont classées comme « préoccupation mineure » ; la perte de biodiversité a été stoppée).

² <<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-15-05-01.pdf>>.

³ <<https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-28-en.pdf>>.

de faciliter l'élaboration de rapports nationaux, le manuel de soumission des rapports de la CNULCD indiquait des sources de données appropriées pouvant être utilisées par les pays en l'absence ou en complément de données nationales.⁴ La source de données recommandée était :

Division de statistique des Nations Unies (DSNU), Direction des services de statistique, base de données sur les indicateurs relatifs aux ODD et référentiel de métadonnées pour l'indicateur 15.5.1⁵

7. Le présent document contient la synthèse et l'analyse préliminaire des informations communiquées par les pays Parties concernant l'OS 4. Il analyse l'indicateur de progrès et la mesure associée dans une perspective mondiale, et offre une analyse supplémentaire des perspectives infrarégionales et régionales, lorsque cela est possible. En outre, le document contient une analyse des objectifs volontaires nationaux pertinents pour l'OS 4 et une compilation des indicateurs supplémentaires utilisés au niveau national.

8. Le document propose des conclusions sur l'état d'avancement des activités liées à l'OS 4 (perspective de base) et des recommandations à soumettre au CRIC.

II. Indice de la Liste rouge

9. Au total, 138 pays Parties ont communiqué des informations concernant l'Indice de la Liste rouge, ce qui représente 72.472,4 % de la superficie mondiale des terres (voir tableau 1). Parmi ceux-ci, un peu plus d'un tiers ont fourni des valeurs chiffrées de l'Indice de la Liste rouge, un autre tiers a fourni les noms d'espèces ou de groupes d'espèces spécifiques figurant dans l'Indice de la Liste rouge, tandis que les pays restants n'ont fourni ni valeur ni détail sur les espèces.⁶

10. L'analyse quantitative s'est donc concentrée sur les données communiquées par les 51 pays Parties (représentant 39,2 % de la superficie mondiale des terres) ayant fourni des valeurs chiffrées de l'Indice de la Liste rouge. Le tableau 2 présente les valeurs indiquées par les pays Parties ; la figure 1 affiche les valeurs indiquées pour la dernière année considérée.

11. Les métadonnées relatives à l'Indice de la Liste rouge fournissent des indications permettant d'interpréter les tendances, que les pays Parties ont été encouragés à prendre en compte.⁷ Étant donné que la valeur de l'Indice de la Liste rouge est comprise entre 0 (toutes les espèces sont classées comme « éteintes ») et 1 (toutes les espèces sont classées comme « préoccupation mineure»), la valeur de l'indice indique dans quelle mesure l'ensemble d'espèces s'est déplacé vers l'extinction de manière générale. Par conséquent, l'Indice de la Liste rouge permet d'effectuer des comparaisons entre des ensembles d'espèces, à la fois en ce qui concerne leur niveau général de risque d'extinction (c.-à-d. le niveau de menace moyen pesant sur eux) et le taux de variation de ce risque dans le temps. Une tendance à la baisse de l'Indice de la Liste rouge dans le temps signifie que le taux prévu d'extinction future d'espèces augmente (c.-à-d. que le taux de perte de biodiversité augmente). Une tendance à la hausse signifie que le taux prévu d'extinction d'espèces diminue (c.-à-d. que le taux de perte de biodiversité diminue), et une ligne horizontale signifie que le taux prévu d'extinction d'espèces reste le même, bien qu'aucun de ces cas ne signifie que la perte de

⁴ <https://prais.unccd.int/sites/default/files/helper_documents/2-Manual_EN_1.pdf>.

⁵ <<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/?indicator=15.5.1>>.

⁶ La grande variabilité existant parmi les méthodes d'élaboration des rapports, du moins en partie, était due aux difficultés rencontrées pour obtenir des valeurs représentant toutes les espèces d'un pays pendant une ou plusieurs années.

⁷ <<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-15-05-01.pdf>>.

biodiversité a cessé. Une tendance à la hausse de l'Indice de la Liste rouge indiquerait que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'OS 4, tandis qu'une tendance à la baisse et une tendance horizontale indiqueraient la nécessité d'être préoccupé et, éventuellement, de prendre des mesures.

12. 49 des 51 pays Parties ayant communiqué des données chiffrées pour l'Indice de la Liste rouge ont fourni des données pour deux années ou plus, ce qui permettait de réaliser une analyse des tendances. Au cours de la dernière année considérée, l'Indice de la Liste rouge communiqué variait de 0,34 à 1,00 ; 8 pays Parties (16 % des États ayant communiqué des tendances) présentaient une tendance à la baisse modérée à forte, 40 (82 %) présentaient une légère tendance à la baisse ou une tendance plate (appelée « horizontale ») et 1 (2 %) présentait une tendance à la hausse modérée (voir tableau 2). Les histogrammes de la figure 2 aident à illustrer cette répartition en fonction de la direction générale de la variation (à la baisse) et du taux de variation interannuel. Cette répartition peut également être présentée au niveau géographique (voir figure 3).

13. Les facteurs directs indiqués par les pays Parties pour expliquer les tendances à la baisse de l'Indice de la Liste rouge sont principalement la déforestation, la surexploitation de la végétation, l'urbanisation, la gestion inadéquate des cultures et le groupe comprenant tous les autres facteurs (une compilation des facteurs déterminés par les pays Parties) (voir tableau 3). Les facteurs directs indiqués et associés à une tendance à la hausse de l'Indice de la Liste rouge étaient la déforestation, la surexploitation de la végétation⁸, le groupe comprenant tous les autres facteurs et la gestion inadéquate des cultures⁹ (voir tableau 3). Presque tous les facteurs indirects suggérés étaient considérés comme des facteurs contribuant aux tendances à la baisse de l'Indice de la Liste rouge ; la pression démographique était le facteur le plus souvent cité, suivie de la pauvreté, du régime foncier, de la gouvernance et de l'éducation¹⁰ (voir tableau 4). Les facteurs indirects contribuant aux tendances à la hausse de l'Indice de la Liste rouge sont notamment la pression démographique, la pauvreté, la gouvernance et l'éducation (voir tableau 4).

14. Les pays Parties devaient également indiquer les points chauds et les points lumineux liés à la biodiversité et à l'Indice de la Liste rouge. À l'échelle mondiale, 105 points chauds ayant un Indice de la Liste rouge à tendance à la baisse et 40 points lumineux ayant un Indice de la Liste rouge à tendance à la hausse ont été indiqués (voir tableau 5). La possibilité de réaliser une analyse plus poussée de cet ensemble de données était limitée, car les pays n'étaient pas directement tenus de fournir des informations concernant la zone ou l'étendue des points chauds et des points lumineux.

III. Objectifs volontaires liés à l'objectif stratégique 4

15. Les pays Parties devaient fournir des informations concernant les objectifs volontaires qu'ils avaient définis pour améliorer les tendances de l'Indice de la Liste rouge en fonction des circonstances nationales et des priorités de développement spécifiques. Afin de faciliter l'évaluation des soumissions relatives à cette question ouverte, une analyse de contenu du texte communiqué par chaque pays Partie a été réalisée. Ceci a permis de classer les objectifs volontaires indiqués de manière thématique, en fonction de leur relation avec l'un des 17 ODD. Au total, 7 thèmes, correspondant à 7 des 17 ODD, ont été définis (tableau 6).

⁸ Surexploitation de la végétation = surexploitation de la végétation à des fins domestiques.

⁹ Gestion inadéquate des cultures = gestion inadéquate des cultures annuelles, vivaces, en broussailles et arboricoles.

¹⁰ Éducation = éducation, accès au savoir et aux services de soutien.

16. Au total, 135 pays Parties ont communiqué 296 objectifs volontaires nationaux et infranationaux liés aux tendances de l'abondance des espèces et définis par les pays Parties ayant soumis des rapports (OS 4) (voir tableau 6). Parmi ceux-ci, 86 objectifs volontaires (29,1 % du total des objectifs soumis) correspondaient à la « Gestion des terres », 82 (27,7 %) à la « Protection de la nature » et 60 (20,3 %) à la « Biodiversité », ce qui en faisait les thèmes les plus communément indiqués par les Parties comme objectifs volontaires permettant de réaliser l'OS 4. Des objectifs volontaires correspondant au thème « Sensibilisation et intégration » (29 objectifs, 9,8 %) et au thème « Villes et communautés durables » (23 objectifs, 7,8 %) ont également été indiqués. Le thème « Stratégies de réduction de la pauvreté » et le thème « Gestion de l'eau » ont chacun été indiqués dans 8 objectifs (2,7 %).

IV. Conclusions et recommandations

17. Le fondement de cette analyse concerne les pays Parties ayant soumis des rapports concernant les indicateurs utilisés au niveau national pour suivre les efforts visant à avoir un effet à la hausse sur les tendances relative à l'abondance et à la répartition d'espèces sélectionnées et à générer ainsi des bénéfices environnementaux mondiaux grâce à la mise en œuvre efficace des interventions. Cette analyse est basée sur une analyse qualitative des données fournies par 138 États parties, représentant 72,4 % de la superficie mondiale des terres, concernant la mesure de la Liste rouge et sur une analyse quantitative des 51 pays Parties (représentant 39,2 % de la superficie mondiale des terres) ayant fourni des valeurs chiffrées de l'Indice de la Liste rouge.

18. Observations notables résultant de l'analyse des données communiquées pour l'OS 4 :

(a) Une évaluation de la dernière année concernée par les pays Parties a présenté une plage de résultats de l'Indice de la Liste rouge s'étendant de 0,34 à 1,00 (de la préoccupation la plus importante à la moins importante).

(b) La majorité des pays Parties ayant soumis des rapports ont indiqué une tendance à la baisse légère (82 %) ou modérée à forte (16 %) de l'Indice de la Liste rouge ; un seul pays a indiqué une tendance à la hausse.

(c) La déforestation, la surexploitation de la végétation, l'urbanisation et la gestion inadéquate des cultures étaient les facteurs directs induisant des tendances à la baisse et à la hausse au niveau de l'Indice de la Liste rouge les plus souvent cités par les États parties, ce qui suggère que la gestion durable des terres et des forêts peut avoir une incidence directe sur l'abondance et la répartition d'espèces sélectionnées. Presque tous les facteurs indirects cités étaient considérés comme des facteurs contribuant aux tendances à la baisse de l'Indice de la Liste rouge ; la pression démographique était le facteur le plus souvent cité, suivie de la pauvreté, du régime foncier, de la gouvernance et de l'éducation, ce qui suggère qu'il est important de disposer d'un environnement favorable pour assurer la réussite des interventions.

(d) Les pays Parties ont indiqué plus de points chauds que de points lumineux relatifs à l'Indice de la Liste rouge, mais la possibilité de réaliser une analyse plus poussée était limitée, car les pays n'étaient pas directement tenus de fournir des informations concernant l'emplacement, la zone ou l'étendue des points chauds et des points lumineux.

(e) Au total, 135 des pays Parties ayant soumis des rapports ont défini 296 objectifs volontaires nationaux et infranationaux liés aux tendances relatives à l'abondance des espèces et définis par les pays Parties ayant soumis des rapports

(OS 4). Les trois quarts d'entre eux correspondaient thématiquement aux objectifs de « Gestion des terres », de « Protection de la nature » et de « Biodiversité ».

(f) L'analyse des résultats de l'Indice de la Liste rouge montre qu'il pourrait servir de mesure pour un indicateur de progrès axé sur le suivi des tendances de l'abondance et de la répartition d'espèces sélectionnées. Cette approche aide à garantir les synergies entre l'OS 4 de la CNULCD, les Objectifs d'Aichi 4, 5, 8, 9, 10, 12 et 14 et l'objectif 15.5 des ODD, afin de réduire la dégradation des habitats naturels et de protéger les espèces menacées, tous ces objectifs utilisant cette mesure.

19. Les Parties qui prendront part au CRIC 17 souhaiteront peut-être examiner ces conclusions et les recommandations ci-après, en vue d'engager des consultations rapides sur un projet de décision à transmettre à la CdP 14.

20. Les Parties souhaiteront peut-être :

Pour soutenir les efforts visant à générer des bénéfices environnementaux mondiaux grâce à la mise en œuvre efficace de la CNULCD

(a) Encourager le secrétariat de la CNULCD et le Mécanisme mondial (MM) de la CNULCD, en collaboration avec les partenaires internationaux compétents et appuyés par un examen scientifique effectué par l'Interface science-politique de la CNULCD, à élaborer des lignes directrices pour les initiatives de NDT, encourageant la planification de l'utilisation des terres intégrant la planification municipale, agricole et de la conservation, afin de gérer les compromis et d'optimiser la répartition spatiale des interventions dans le cadre de la NDT.

(b) Encourager également le secrétariat de la CNULCD et le MM, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et les partenaires techniques et financiers, à promouvoir des projets et programmes conçus pour obtenir de manière synergique et simultanée de multiples bénéfices permettant de réaliser les objectifs définis dans le contexte des Contributions déterminées au niveau national, des Objectifs d'Aichi et des objectifs en matière de NDT.

Pour poursuivre les travaux visant à améliorer les ensembles de données relatives aux indicateurs/mesures liés à l'OS 4

(c) Continuer à encourager le secrétariat de la CNULCD à améliorer les procédures et les systèmes d'élaboration des rapports, afin d'accroître la qualité et la comparabilité des ensembles de données relatives aux indicateurs/mesures liés à l'OS 4, ainsi que l'interopérabilité avec d'autres données relatives aux indicateurs et des données auxiliaires de la CNULCD grâce aux améliorations suivantes :

(i) Préremplir les modèles de rapport sur l'OS 4 avec des données relatives aux indicateurs/mesures reconnus par la CNULCD provenant de sources internationales, pour permettre aux pays Parties de confirmer ces données par défaut ou de les remplacer par des données nationales, le cas échéant ;

(ii) S'assurer que l'enregistrement des points chauds et des points lumineux et l'élaboration des rapports les concernant soient effectués géographiquement, afin de pouvoir évaluer les emplacements et les zones en association avec les données relatives aux indicateurs, et faire en sorte que des outils de soutien *Open source* tels que Trends.Earth¹¹ soient adaptés pour permettre aux pays Parties d'analyser les points chauds et les points lumineux.

¹¹ Trends.Earth est un plugin QGIS développé par Conservation International : <http://trends.earth/docs/en/>.

Annexe

[English only]

Tables and figures

I. Introduction

1. This annex contains the tables and figures relevant to the parent document “Preliminary analysis – strategic objective 4: To generate global environmental benefits through effective implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification” prepared for the seventeenth session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention.

2. The tables and figures herein are presented under section headings that mirror those found in the main document and are numbered according to their appearance in the main document. Each main section heading within this annex is separated into subsections containing the tables relevant to that section and then the figures, where relevant.

II. Red List Index

Table 1
Country Parties that reported on the Red List Index

<i>Red List Index Reporting</i>	<i>Count</i>
Reported a numeric Red List Index value	51
Reported on specific species or provided other information	48
Reported neither a value nor a species	39
Total	138

Table 2
**Red List Index (RLI) for reporting nations showing initial and final reporting years
with respective RLI, estimated trend and rate of change**

Region	Country	Earliest year	Earliest		Latest year	Latest RLI	RLI		Rate of change
			RLI				difference	Trend in RLI	
Africa	Benin	2000	0.91035		2015	0.9100	-0.0004	Horizontal	-0.00002
	Burkina Faso	2000	0.99111		2018	0.9891	-0.0020	Horizontal	-0.00011
	Comoros	2000	0.83797		2018	0.7607	-0.0773	Downward	-0.00429
	Lesotho	2016	1		2018	1.0000	0.0000	Horizontal	0.00000
	Malawi	2000	0.80529		2018	0.8063	0.0010	Horizontal	0.00006
	Mali	2000	0.98606		2018	0.9817	-0.0044	Horizontal	-0.00025
	Namibia	2000	0.96769		2016	0.9664	-0.0013	Horizontal	-0.00008
	Nigeria	2000	0.87822		2018	0.8799	0.0017	Horizontal	0.00009
	Rwanda	2000	0.84706		2015	0.8489	0.0018	Horizontal	0.00012
	Swaziland	2000	0.81898		2018	0.8184	-0.0006	Horizontal	-0.00003
	Togo	2000	0.8545		2018	0.8544	-0.0001	Horizontal	-0.00001
	Uganda	2000	0.802		2017	0.7490	-0.0530	Downward	-0.00312
	Zimbabwe	2000	0.79624		2015	0.7900	-0.0062	Horizontal	-0.00041
Africa (total)									-0.00062
Asia	China	2004	0.51		2017	0.6900	0.1800	Upward	0.01385
	Cook Islands	1994	0.65		2016	0.6300	-0.0200	Horizontal	-0.00091
	Jordan	2000	0.96455		2015	0.9618	-0.0028	Horizontal	-0.00018
	Malaysia	2000	0.82674		2015	0.7048	-0.1219	Downward	-0.00813
	Mongolia	2000	0.95622		2018	0.9452	-0.0110	Horizontal	-0.00061
	Myanmar	2000	0.85741		2018	0.8428	-0.0146	Horizontal	-0.00081
	Oman	2000	0.93		2017	0.8900	-0.0400	Horizontal	-0.00235
	Palau	2000	0.89		2015	0.7300	-0.1600	Downward	-0.01067
	Papua New Guinea	2008	0.85		2008	0.8500	0.0000	-	-
	Philippines	2000	0.72613		2018	0.6436	-0.0826	Downward	-0.00459
	Qatar	2007	0.87		2015	0.8400	-0.0300	Horizontal	-0.00375
	Tajikistan	2000	0.98505		2018	0.9843	-0.0007	Horizontal	-0.00004
	Uzbekistan	2000	0.97877		2018	0.9692	-0.0096	Horizontal	-0.00053
Asia (total)									-0.00156
LAC	Bolivia (Plurinational State of)	2000	0.87213		2015	0.8628	-0.0094	Horizontal	-0.00062
	Brazil	2000	0.91222		2018	0.9007	-0.0116	Horizontal	-0.00064
	Chile	2000	0.825		2018	0.7610	-0.0640	Downward	-0.00356
	Dominican Republic	2011	0.74403		2017	0.7348	-0.0093	Horizontal	-0.00155
	Guyana	2000	0.93		2017	0.9200	-0.0100	Horizontal	-0.00059
	Haiti	2000	0.75388		2015	0.7250	-0.0288	Horizontal	-0.00192
	Jamaica	2000	0.75		2018	0.7000	-0.0500	Downward	-0.00278
	Mexico	2001	0.64		2010	0.6100	-0.0300	Horizontal	-0.00333
	Paraguay	2000	0.9512		2015	0.9491	-0.0021	Horizontal	-0.00014
	Peru	2000	0.72727		2018	0.7126	-0.0147	Horizontal	-0.00082
	Saint Lucia	2000	0.88191		2015	0.8507	-0.0312	Horizontal	-0.00208
	Uruguay	2015	0.9		2015	0.9000	0.0000	-	-
LAC (total)									-0.00164
NMED	Albania	2010	0.8716		2015	0.8592	-0.0124	Horizontal	-0.00248
	Cyprus	2010	0.98325		2015	0.9833	0.0000	Horizontal	0.00000
	Israel	2015	0.7171		2018	0.7122	-0.0049	Horizontal	-0.00164
	Turkey	2000	0.88123		2015	0.8764	-0.0049	Horizontal	-0.00032

NMED (total)								-0.00111
CEE	Armenia	2006	0.84813	2015	0.8446	-0.0035	Horizontal	-0.00039
	Belarus	2000	0.948	2018	0.9700	0.0220	Horizontal	0.00122
	Bosnia and Herzegovina	2011	0.90337	2018	0.9036	0.0002	Horizontal	0.00004
	Georgia	2000	0.88229	2017	0.8580	-0.0243	Horizontal	-0.00143
	Latvia	2000	0.98866	2015	0.9879	-0.0008	Horizontal	-0.00005
	Montenegro	2000	0.858	2018	0.8140	-0.0440	Horizontal	-0.00244
	Republic of Moldova	1978	0.5	2015	0.3400	-0.1600	Downward	-0.00432
	Russian Federation	2013	0.96	2016	0.9600	0.0000	Horizontal	0.00000
Ukraine	2007	0.942332	2017	0.9448	0.0025	Horizontal	0.00025	
CEE (total)								-0.00091
Global								-0.00115

Notes: LAC = Latin America and Caribbean, NMED = Northern Mediterranean, CEE = Central and Eastern Europe

Table 3

The number of times direct drivers were listed by country Parties as having a downward or upward impact on the Red List Index.

<i>Trend</i>	<i>Deforestation</i>	<i>Improper management of annual, perennial, scrub and tree crops</i>	<i>Urbanization</i>	<i>Over-grazing</i>	<i>Over-exploitation of vegetation for domestic use</i>	<i>Improper soil management</i>	<i>Release of airborne pollutants</i>	<i>Disturbance of the water cycle</i>	<i>Discharges</i>	<i>Industrial activities</i>	<i>Any other</i>
Downward trend in the Red list Index	21	16	17	11	20	10	3	3	2	8	16
Upward trend in the Red List Index	12	8	5	8	11	3	1	2	2	6	9
Total	33	24	22	19	31	13	4	5	4	14	25

Table 4

The number of times indirect drivers were listed by country Parties as having a downward or upward impact on the Red List Index.

<i>Trend</i>	<i>Population pressure</i>	<i>Poverty</i>	<i>Governance, institutional settings and policies</i>	<i>Labour availability</i>	<i>Land tenure</i>	<i>Education, access to knowledge and support services</i>	<i>War and conflict</i>	<i>Any other</i>
Downward trend in the Red list Index	27	15	13	5	15	13	4	7
Upward trend in the Red List Index	12	10	10	0	4	7	3	6
Total	39	25	23	5	19	20	7	13

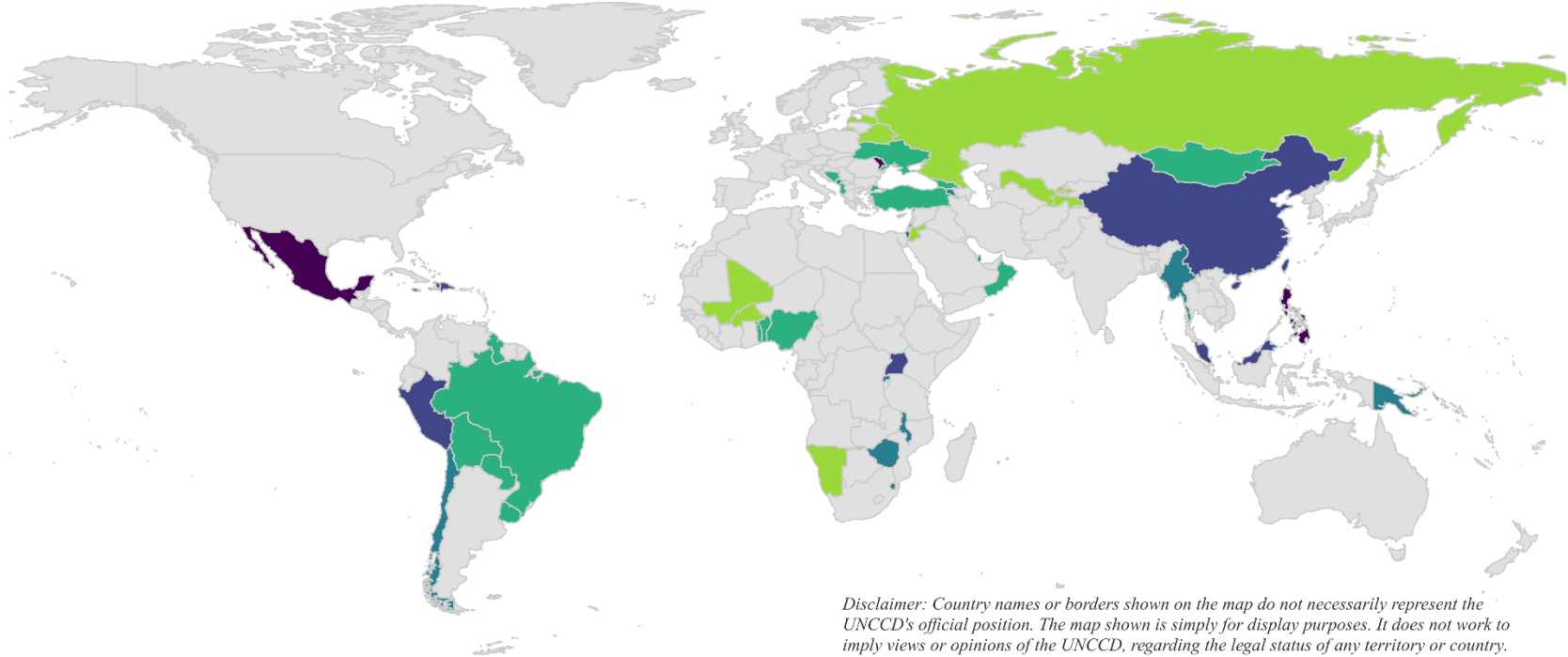
Table 5

Reported hotspots and brightspots related to trends in abundance and distribution of selected species

<i>Region</i>	<i>Brightspots</i>	<i>Hotspots</i>
Africa	22	48
Asia	11	33
LAC	3	18
NMED		3
CEE	4	3
Total	40	105

Notes: LAC = Latin America and Caribbean, NMED = Northern Mediterranean, CEE = Central and Eastern Europe

Figure 1
Red List Index value for the latest year reported by country Parties that reported a numerical value for this indicator.



Notes: The Red List Index value ranges from 0 (all species are categorized as 'extinct') to 1 (all species are categorized as 'least concern'), thus darker colours are associated with greater concern.

Figure 2
Histograms of the absolute change in the Red List Index as the difference between the earliest and latest reported years (left) and the rate of change per year for country Parties that reported numerical values for multiple years (right)

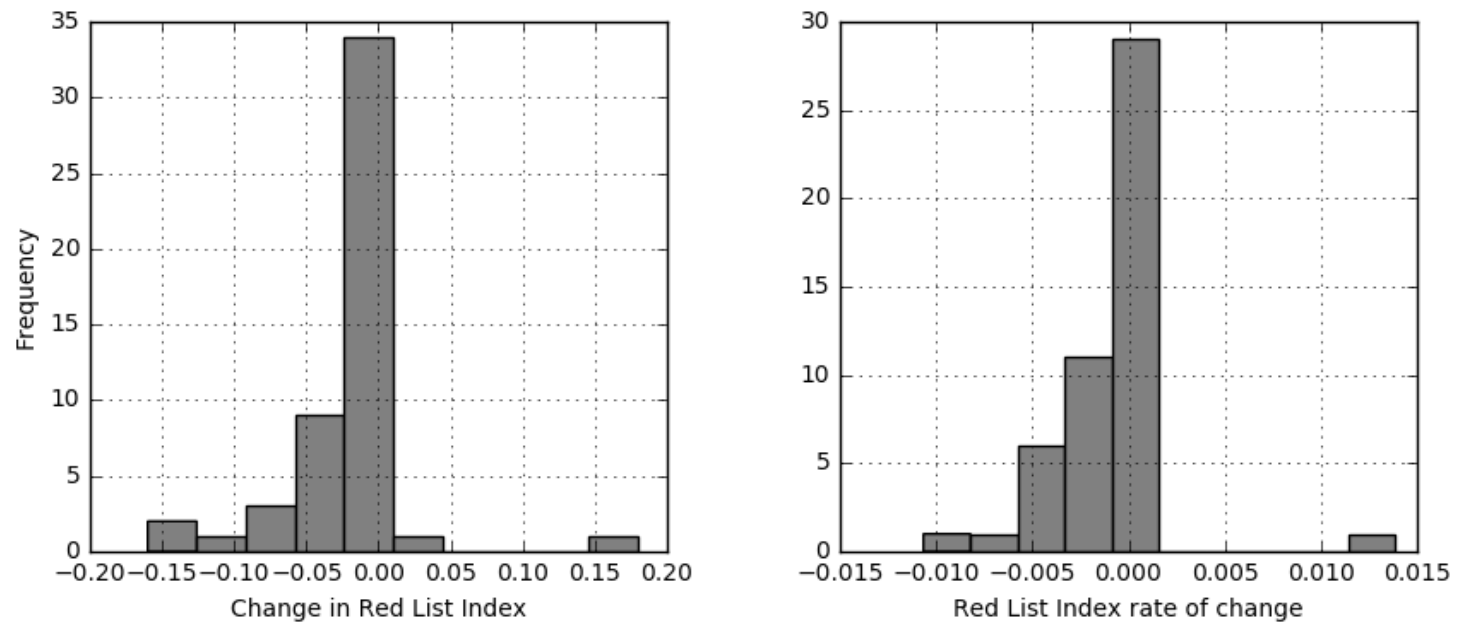
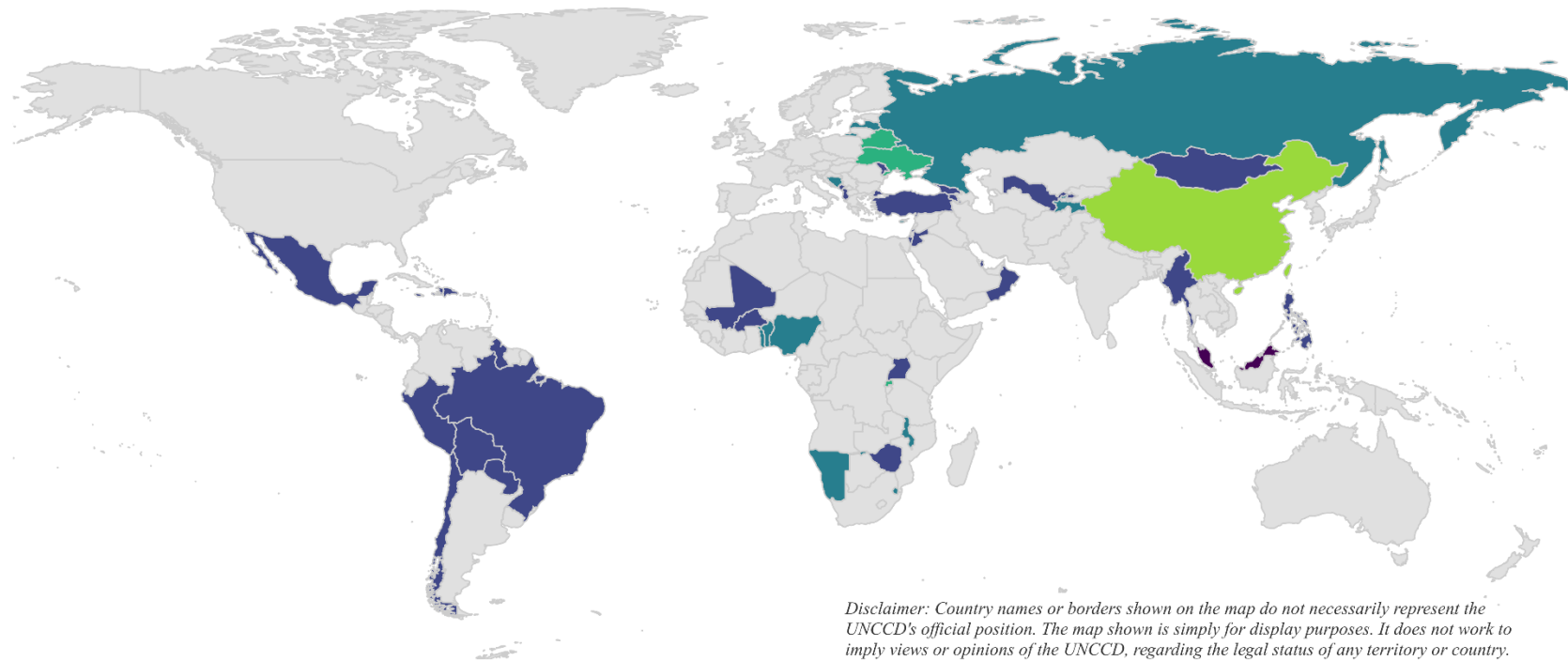


Figure 3

The global distribution of trends in the Red List Index calculated from the earliest year to the latest year reported by country Parties



Red List trend



< -0.005



-0.005 to -0.0001



-0.0001 to .0001



.0001 to .005



> .01



Unreported

Notes: key numbers reflect the annual rate of change in the Red List Index over reported years for each country.

III. Voluntary targets related to strategic objective 4

Table 6

Voluntary targets related to trends in species abundance set by reporting country

Parties

<i>Theme</i>	<i>Africa</i>	<i>Asia</i>	<i>LAC</i>	<i>NMED</i>	<i>CEE</i>	<i>Global</i>
Awareness and mainstreaming	3	3	17	1	5	29
Biodiversity	9	25	17	2	7	60
Land management	44	21	16		5	86
Nature conservation	33	13	17	4	6	82
Poverty reduction strategies	6	1	1			8
Sustainable cities and communities	9	4	5	1	4	23
Water management	1	2	3			8
Total	105	69	76	8	27	296

Notes: LAC = Latin America and Caribbean, NMED = Northern Mediterranean, CEE = Central and Eastern Europe